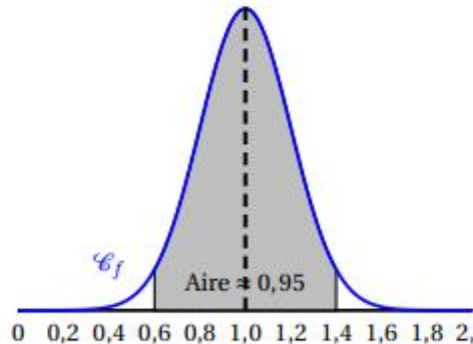


1. On considère la fonction g définie sur $]0 ; +\infty[$ par $g(x) = \frac{2}{x}$.
La valeur moyenne de la fonction g sur l'intervalle $[1 ; e]$ est :

a. 2 b. $\frac{1}{e-1}$ c. $\frac{2}{e-1}$ d. $\frac{-2}{e-1}$

2. On considère une variable aléatoire X suivant une loi normale. La courbe de la figure ci-dessous représente la fonction de densité f associée à la variable X .



- a. L'espérance de X est 0,4.
b. L'espérance de X est 0,95.
c. L'écart-type de X est environ 0,4.
d. L'écart-type de X est environ 0,2.
3. À l'occasion de son inauguration, un hypermarché offre à ses clients un ticket à gratter par tranche de 10 euros d'achats. L'hypermarché affirme que 15 % des tickets à gratter sont gagnants, c'est-à-dire donneront droit à un bon d'achat de 5 euros. Amandine a reçu 50 tickets à gratter après un achat de 500 euros dans cet hypermarché. Deux d'entre eux étaient gagnants.
On suppose que le nombre de tickets à gratter est suffisamment important pour considérer qu'un échantillon de 50 tickets correspond à un tirage aléatoire avec remise.
- a. L'intervalle de fluctuation asymptotique au seuil de 95 % de la fréquence observée de tickets gagnants dans un échantillon de 50 tickets à gratter est $[0,051 ; 0,249]$, les bornes étant arrondies au millième.
b. L'intervalle de fluctuation asymptotique au seuil de 95 % de la fréquence observée de tickets gagnants dans un échantillon de 50 tickets à gratter est $[0,100 ; 0,200]$, les bornes étant arrondies au millième.
c. La fréquence de tickets gagnants reçus par Amandine est $\frac{50}{500}$.
d. Amandine peut annoncer avec un risque de 5 % que l'affirmation de l'hypermarché n'est pas mensongère.